

Dossier Circuits Courts : Paroles de Paysans

Les AMAP : un système de vente de paniers en plein essor

Rencontre avec Emmanuel Viaud, maraîcher de l'Amap d'Aubenas

Je me suis installé début 2007 à St Didier sous Aubenas avec l'idée de créer une Amap pour vendre mes légumes. En partenariat avec le Réseau Alliance, nous avons créé une Amap, avec rendez-vous tous les jeudis soirs au lycée Agricole Olivier de Serres.

Il y avait de la demande, j'ai démarré au printemps 2007 avec 40 paniers, accompagné d'une productrice de fromages de chèvres et d'un boulanger artisanal. Aujourd'hui, je livre 65 paniers par semaine et nous sommes 11 producteurs à proposer nos produits (vin, poulets, oeufs, viande de bœuf, agneau, miel, fruits...).

Mes paniers sont vendus 13€ et je complète ma production l'été avec des légumes d'un autre maraîcher afin qu'ils soient le plus diversifiés possible (je veille à un équilibre de 6 à 7 légumes variés par semaine). Il y a possibilité de signer 2 contrats par an, chaque contrat payable en 3 fois.

Adhérer à la Charte Agriculture Paysanne

Je suis en bio, mais le label n'est pas obligatoire pour faire partie de l'Amap. Il faut surtout adhérer à la Charte d'Agriculture Paysanne qui inclut la notion de relocalisation des productions, qui prend en compte la dimension sociale du projet, qui défend au maximum l'autonomie du paysan et la cohésion énergétique et environnementale (ex: dans la Charte, il y a l'interdiction de cultures sous serres chauffées alors que la bio l'autorise...), qui promeut une relation juste et équitable... L'important, c'est que c'est un double engagement, signé par le producteur et par le consommateur.

Un nouveau lien Paysans/Consommateurs

L'Amap me permet de mieux répartir ma trésorerie. Elle m'oblige à une organisation régulière. Et puis, le fait qu'il n'y ait pas d'échange d'argent à chaque fois, rend l'acte de vente détendu et sympa avec les consommateurs. Elle permet plus de liens et d'échanges d'informations (on organise des distributions chez les producteurs, des visites sur les fermes, des partages de coups de main...). On en profite pour faire connaître nos réalités du métier. Les consommateurs deviennent conscients des contraintes liées à la Nature et aux caprices du temps. Et puis, on tente de les sensibiliser et de les impliquer sur des problématiques plus larges et plus politiques qui touchent surtout la profession mais qui auraient besoin d'être prises en main par toute la population (la loi sur les semences, le maintien du moratoire sur les OGM...).

A l'Amap, les consommateurs viennent de milieux très différents, toutes les générations sont représentées, mais ce sont surtout des familles avec des revenus moyens.

L'idéal serait pour moi qu'on arrive à ouvrir l'Amap à des gens qui auraient des revenus faibles, en créant un système solidaire! En tout cas, les projets ne manquent pas et nous appelons toutes celles et tous ceux qui le souhaitent à nous rejoindre!

Propos recueillis par Fanny Métrat



Petit lexique :

- la **vente directe** est celle pratiquée par les producteurs (agriculteur ou non) sans intermédiaire avec l'acheteur, du type vente à la ferme, sur les marchés, par groupement en magasin ou AMAP
- le **circuit court** est un mode de commercialisation qui, de façon couramment admise, ne comporte qu'un intermédiaire entre le producteur et l'acheteur. Type vente de produits frais chez un commerçant indépendant ou en grande surface, où qu'ils soient situés
- Le **commerce de proximité** est celui pratiqué dans un bassin de vie autour d'une ville centre. Si vous êtes à Bourg St Andéol par exemple, il peut se faire sur 4 départements sans dépasser pourtant les 20 km de rayon

Ainsi, on ne peut imaginer de circuits plus courts que la vente directe, souvent de proximité mais pas obligatoirement quand celle-ci se fait par correspondance et expédition. De même une grande surface peut pratiquer le circuit court et de proximité si elle achète directement aux producteurs de sa zone de chalandise.

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Une AMAP est un système de contractualisation entre des consommateurs et un (ou des) producteur(s). Ensemble, ils se mettent d'accord sur la diversité des produits, la régularité de livraison, le prix du panier...

Ce système engage consommateurs et producteurs mutuellement à divers niveaux. L'Ardèche compte une petite dizaine d'Amap, ainsi qu'un grand nombre de vente de panier hors Amap.

Plus d'infos auprès d'Alliance Rhône-Alpes :

<http://alliancepec-rhonealpes.org/> - Tel : 04 78 37 19 48